

## RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2024-2025

### ANNEXE 4 : RELATIVE AU COLLECTIF U23

**Version modifiée le 19 mars 2025**

#### Principes de sélection pour la constitution des équipages de l'Équipe de France 2025 en vue des Championnats d'Europe et du Monde U23

##### Remarque

En fonction des performances réalisées et du contexte international, la FFA se réserve le droit de réviser sa liste de compétitions de référence **au plus tard en avril 2025**.

##### Contexte

Ces exigences pour la sélection du collectif U23 constituent une annexe aux règles de sélection de l'équipe de France 2024/2025 et apportent des précisions supplémentaires sur les épreuves que les rameurs et barreaux doivent accomplir pour être éligibles à :

- Une participation à la Coupe du Monde II de Lucerne 2025 (SUI) (en fonction du niveau de performance).
- Une sélection dans l'Équipe de France U23 afin de participer aux Championnats d'Europe 2025 à Racice (CZE) (à confirmer).
- Une sélection dans l'Équipe de France U23 afin de participer aux Championnats du Monde 2025 à Poznan (POL).

Afin d'être sélectionnés, les athlètes devront accomplir les épreuves stipulées ci-dessous, sauf s'il existe des circonstances exceptionnelles (telles que définies dans les règles de sélection) empêchant leur réalisation. Dans ce cas, la FFA doit être informée de la raison spécifique conformément aux règles de sélection.

Épreuves du chemin de la sélection 2025	Date	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 2000m	01 février	CDF Indoor /Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre
Test à l'ergomètre 30 minutes	10 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre

Épreuves du chemin de la sélection 2025	Date	Lieux	Commentaires
Test à l'ergomètre 5000m	17 février	Pôles/Clubs	-Ergomètre Concept II -Drag factor libre -Cadence libre
Championnat de France bateaux courts	11-13 avril	Cazaubon	Bateaux qualifiés aux championnats interrégionaux bateaux courts
<del>Test à l'ergomètre 2000m</del>	<del>—28 avril</del>	<del>Pôles/Clubs</del>	<del>-Ergomètre Concept II -Drag factor libre</del>
Régate de sélection_1	<del>02-05 mai</del> 18-22 avril	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation
<del>Test à l'ergomètre 2000 m</del>	2 juin	Pôles/Clubs	<del>-Ergomètre Concept II -Drag factor libre</del>
Régate de sélection_2 <b>Sélection Finale U23</b>	04-08 juin	CNE Vaires-sur-Marne	Sur convocation

### A noter

Dans l'intérêt de la performance du collectif U23 ou en cas de force majeure, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier, la liste ci-dessus.

Les athlètes qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressés devront réaliser et transmettre l'ensemble des tests à l'ergomètre du chemin de la sélection et s'ils sont convoqués, participer à la régates de sélection\_2.

### **Championnats interrégionaux bateaux courts :**

Obligatoire pour se qualifier aux championnats de France bateaux courts.

A l'issue de ces championnats et en tant que de besoin, la Direction Technique Nationale s'autorise à ajouter des qualifiés pour les Championnats de France bateaux courts.

Pour les deux sans barreur participant aux championnats interrégionaux bateaux courts, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

- **Régates de sélection**

Le Directeur des Équipes de France d'aviron assisté par le responsable des collectifs jeunes et équipes de France U19/U23, se réserve le droit exclusif de choisir les compositions des équipages des régates de sélection prévues dans le chemin de la sélection.

Pour envisager la sélection d'un équipage U23 pour un championnat de référence, le **seuil minimal de performance** requis devra se situer environ à **2%**, du pourcentage du temps pronostic, du meilleur équipage **U23 français pour une sélection aux championnats du monde dans une discipline du programme olympique.**

Un équipage FFA ne sera considéré comme **équipage de référence** que si son **meilleur temps sur 2000 m** atteint environ **95% du temps pronostic de référence** dans une discipline du programme olympique.

Ces seuils de performance sont établis en supposant des conditions environnementales neutres. Le Directeur des Équipes de France d'aviron et le responsable des collectifs jeunes et équipes de France U19/23, en concertation avec les entraîneurs, peuvent ajuster ces références minimales en fonction des conditions météorologiques.

Atteindre ces seuils minimaux ne garantit pas une sélection. Ces seuils représentent uniquement les critères minimaux permettant au Directeur des Équipes de France d'aviron d'envisager la sélection d'un bateau.

- **Stages de préparation**

La participation aux stages de préparation sont obligatoires pour tous les athlètes sélectionnés, sauf accord contraire du Directeur des Équipes de France d'aviron.

- **Restrictions**

Tous les athlètes sélectionnés pour les Championnats du Monde U23 ne pourront pas participer au Championnat de France senior -23 ans des 5 et 6 juillet 2025.



Antonio MAUROGIOVANNI

Directeur des équipes de France d'aviron



Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général